

TRANSACTION IMMOBILIÈRES

Honoraires de transaction TTC maximum à la charge du vendeur (TVA incluse au taux en vigueur, soit 20 %)

Prix de vente	Pourcentage
< ou = à 50 000 €	5 000 € TTC
50 001 à 100 000 €	9 %
100 001 à 200 000 €	8 %
200 001 à 300 000 €	7 %
300 001 à 400 000 €	6 %
Au-delà	5 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

- Forfait parking : 2 500 € TTC
- Forfait garage : 3 000 € TTC
- Locaux commerciaux, professionnels ou industriels : 10 %
- Fonds de commerces : 12 %
- Vente de programme neuf : 5 % maximum du prix de vente
- Avis de valeur (estimations) : 150 € TTC

Le 01/12/2025